



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 7 juin 2021
N° d'affaire : 2021.STA.582

Grand Conseil ; coûts supplémentaires pour la session d'été 2021, autorisation de dépenses. Crédit d'engagement 2021 Crédit d'objet et crédit supplémentaire

1. Objet

En raison de la situation particulière liée à la crise du coronavirus, le 11 mars 2021 le Bureau du Grand Conseil a habilité la présidence à décider du lieu et du cadre dans lesquels serait organisée la session d'été (du 7 au 17 juin 2021). Le 27 avril 2021, la présidence a décidé de ne pas organiser la session d'été à l'Hôtel du gouvernement, mais dans une halle de BERNEXPO afin que les distances puissent être respectées.

Les dépenses à approuver, d'un montant estimé à 550 000 francs, serviront à financer les coûts supplémentaires de la session d'été externe du Grand Conseil.

Les moyens supplémentaires nécessaires pour la session d'été entraîneront probablement un nouveau dépassement du solde inscrit au budget 2021 du compte spécial du Grand Conseil.

Partant, un crédit supplémentaire d'un montant de 550 000 francs est demandé pour la présente session.

2. Bases légales

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 36 et suivants
- Loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), article 89
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 et suivants
- Règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 151.211), articles 118 et suivants

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense unique et nouvelle (art. 46 et 48, al. 1, lit. a LFP)

4. Montants déterminants

Autorisation de dépenses :

Crédit d'objet :

Montant TVA comprise CHF 550 000

Crédit supplémentaire

Crédit budgétaire	Montant CHF	10 605 913
-------------------	-------------	------------

Crédit supplémentaire session de printemps : <i>(déjà autorisé)</i>	Montant CHF	700 000
---	-------------	---------

Crédit supplémentaire session d'été :	Montant CHF	550 000
--	--------------------	----------------

Les coûts supplémentaires estimés pour l'organisation de la session externe sur le site de BERNEXPO sont les suivants :

Désignation	Montant en CHF
Location de la halle BERNEXPO	120 000
Equipements techniques / coûts de tiers / coûts fixes BERNEXPO	190 000
Charges de personnel externe BERNEXPO	180 000
Frais accessoires pour l'infrastructure BERNEXPO	15 000
Différents frais accessoires BERNEXPO	20 000
Imprévus	<u>25 000</u>
Total	550 000

5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice comptable

Crédit d'engagement (art. 50 LFP) sous forme de crédit d'objet (art. 52 LFP) et crédit supplémentaire (art. 123 RGC)

Compte de résultats

Unité comptable / domaine fonctionnel : Autorités / Grand Conseil

Compte : 313000 Prestations de services de tiers

Objet : Maîtrise du COVID-19

Exercice comptable : 2021

Les moyens nécessaires ne figurent pas au budget 2021. Les coûts supplémentaires ne pouvant vraisemblablement pas être compensés, ils rendent nécessaire un crédit supplémentaire d'un montant estimé à 650 000 francs.

6. Motifs

En raison de la situation particulière liée à la crise du coronavirus, le 11 mars 2021 le Bureau du Grand Conseil a habilité la présidence à décider du lieu et du cadre dans lesquels serait organisée la session d'été (du 7 au 17 juin 2021). Le 27 avril 2021, la présidence a décidé de ne pas organiser la session d'été à l'Hôtel du gouvernement, mais dans une halle de BERNEXPO afin que les distances puissent être respectées.

D'autres options ont été étudiées durant les travaux préparatoires, lesquelles ont été jugées insuffisantes et/ou trop dispendieuses. Evaluée avec le médecin cantonal, la situation épidémiologique a été jugée incertaine.

Il a aussi été question de permettre à d'autres personnes intéressées d'utiliser les équipements installés dans ce contexte : le parlement communal de la Ville de Berne tiendra une séance en parallèle.

La session se déroulera à Berne, sur le site de BERNEXPO. Les séances plénières du Grand Conseil s'y tiendront dans la salle des fêtes, alors que les réunions des groupes et les séances des commissions auront lieu à l'Hôtel du gouvernement, sur le site de la caserne de Berne et dans la salle des fêtes de BERNEXPO.

Vu qu'il était impossible de prévoir les sommes supplémentaires nécessaires pour la session externe d'été 2021, il faut s'attendre à ce que le solde du budget du compte spécial du Grand Conseil dépasse le montant accordé. En vertu de l'article 123 RGC, un crédit supplémentaire doit être demandé au Grand Conseil dès qu'un dépassement se profile.

Le crédit supplémentaire représente pour le compte de résultats une charge supplémentaire estimée à 550 000 francs.

Berne, le 7 juin 2021

Au nom du Grand Conseil



Hervé Gullotti
Président

Patrick Trees
Secrétaire général